

Département
VENDEE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de
SOULLANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Séance du 26 janvier 2023
Nombre de conseillers en exercice : 27
Date de la convocation du conseil : 19 janvier 2023
Nombre de conseillers présents : 17

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six janvier à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : M. ROUILLÉ J-M. - Mme GUILLET A-D. - M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. - MM. GUILBAUD L-M. - RELET J-M. - CROCHET B. - BONNEAU R. - LEROY D. - BLANDINEAU M. - Mmes DILLET S. - CHEVRIER B. - MM. TESSIER P. - LIAIGRE T. - Mmes JOLLY F. - ROUSSET C. - VILLERET L.

Absents : M. CHOUIN J-F qui a donné pouvoir à M. ROUILLÉ J.M. - M. BERTHOMÉ F. qui a donné pouvoir à M. LEROY D. - Mme BRILLET L. qui a donné pouvoir à Mme GUILLET A-D. - Mme PAILLER A. qui a donné pouvoir à M. LIAIGRE T. - Mme MARTINEAU C. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J. - Mme MOUSSEAU D. qui a donné pouvoir à Mme CHEVRIER B. - M. HERCBERG F. qui a donné pouvoir à Mme ROUSSET C.

Mme ROUXEL M. - Mme RAYMOND G. - Mme BAUDRY K.

Secrétaire : Mme JOLLY F.

2023.01 – Demande de subvention au titre de la DETR 2023 – Aménagement d'une plaine des sports, construction d'une salle multisports et de courts de tennis

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2020.88 du 5 novembre 2020, les membres du conseil municipal ont décidé d'aménager une plaine des sports, construire une salle multisports et des courts de tennis.

Le futur équipement regroupera :

- ✓ Une salle omnisports adaptée pour la pratique de l'ensemble des sports collectifs. Cette salle devra permettre d'accueillir du public avec une jauge de 250 personnes assises,
- ✓ Une salle artistique pour la pratique de la danse mais qui pourra être affectée à d'autres pratiques sportives,
- ✓ Une salle de deux courts de tennis,
- ✓ Deux courts de tennis extérieurs,
- ✓ Des vestiaires / douches,
- ✓ Des sanitaires pour les sportifs et pour le public,
- ✓ Une infirmerie,

- ✓ Une salle de réunion et un bureau,
- ✓ Un hall d'accueil et des circulations permettant de relier harmonieusement tous ces espaces,
- ✓ Des locaux techniques pour le fonctionnement de l'ouvrage mais également pour l'entretien et la maintenance des lieux.
- ✓ Une salle de convivialité.

Le montant prévisionnel de ces travaux, estimé à 4 919 700,00 € HT, se décompose comme suit :

Postes de dépenses	Montant prévisionnel HT
Terrassement – VRD – Espaces Verts	668 000,00
Gros-oeuvre	1 351 900,00
Charpente bois-Métallique	391 800,00
Couverture d'étanchéité	393 700,00
Bardage - Polycarbonate	461 600,00
Menuiseries extérieures	101 500,00
Serrurerie	143 600,00
Menuiseries intérieures bois	293 200,00
Cloisons sèches	96 800,00
Plafonds suspendus	24 800,00
Revêtement de sols durs	111 500,00
Revêtement de sols souples	20 300,00
Revêtement de sols sportif	128 200,00
Peinture revêtements muraux	72 400,00
Equipements sportifs	57 100,00
Ascenseur	26 300,00
Plomberie sanitaires	76 000,00
Chauffage ventilation	286 000,00
Electricité courants forts et faibles	215 000,00
Total coût des travaux en lots séparés	4 919 700,00

Cette opération peut être financée par l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) exercice 2023 rubrique 1 - attractivité du territoire « Equipements de développement touristique, sportif et culturel », conformément à la circulaire préfectorale du 24 octobre 2022.

Le plafond maximum des dépenses subventionnables étant de 1 000 000 € HT, le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Dépenses	Montant HT	Financeurs	Montant	%
Travaux aménagement	4 919 700,00	ETAT (DETR)	500 000,00	10
		Commune de Soullans	4 419 700,00	90
TOTAL	4 919 700,00	TOTAL	4 919 700,00	100

La commune de Soullans s'engage à ne pas commencer l'exécution des travaux avant d'avoir reçu l'accusé réception l'autorisant à les démarrer.

Les crédits nécessaires en dépenses et en recettes seront inscrits au budget primitif 2023.

Envoyé en préfecture le 30/01/2023

Reçu en préfecture le 30/01/2023

Publié le 30 JAN. 2023

ID : 085-218502847-20230126-DEL2023_1-DE

Après délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

• **D'APPROUVER :**

- L'estimation de l'avant-projet définitif estimée à 4 919 700,00 €,
- Le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

• **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à :

- solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2023,
- entreprendre toutes démarches visant au parfait aboutissement du projet et à signer tout document afférent à ce dossier.

VOTE:

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROUILLÉ

